



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Vingt-neuvième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 12 février 2021

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 8 février 2021 à 11h30, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur les implications en matière de droits de l'homme de la crise au Myanmar, soumise conjointement avec l'Union européenne.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été appuyée par les 19 États membres du Conseil suivants : **Allemagne, Argentine, Autriche, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Danemark, France, Îles Marshall, Italie, Japon, Malawi, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie et Ukraine**. La demande a également été soutenue par les 28 États observateurs auprès du Conseil suivants : Australie, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Suite à des consultations avec la Présidente du Conseil des droits de l'homme, la 29^{ème} session extraordinaire se tiendra **le vendredi 12 février 2021 à 10 heures**.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le jeudi 11 février 2021 à 15 heures**.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

8 février 2021